

Réf: Dossier N° 042412

## Avis de constitution

### SOCIETE SOCIETE « MANAÏS OPTIQUE » en abrégé « MO »

Siège social Abidjan, Yopougon, NIANGON SUD A GAUCHE, Lot 2163, Ilot 158

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 13/08/2021 , et enregistrés au CEPICI le 23/09/ 2021, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « MANAÏS OPTIQUE » en abrégé « MO »

Objet : Le commerce de détail d'optique (lunettes, montures, verres, lentilles, tous accessoires d'optique) ; la vente de produits d'entretien pour les lunettes et les lentilles ; Le Conseil en optique et les examens de vue ; La conception et la commercialisation de verres correcteurs et des montures.

Et pour la réalisation de l'objet social :

L'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux, la prise en location gérance de tous fonds de commerce, la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée.

Et généralement, toutes opérations financières, commerciales, agricoles, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital social 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social : Abidjan, Yopougon, NIANGON SUD A GAUCHE, Lot 2163, Ilot 158

Dirigeant(s) : Mlle KOUASSI YAH DANIELLE (GÉRANTE)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2021-B12-04328 du 12/10/2021 au  
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe : n°28069/GTCA/RC/2021 du 12/10/2021

